



Pourboires sur le salaire

Par MRK111

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car j'aimerais éclaircir un petit point concernant ma fiche de paie.

Je travail dans un Casino (de jeux), je suis Croupier (Tables de jeux) et nous percevons des pourboires à la table. À la fin de la soirée ses derniers sont compté et ajouté dans un registre des pourboires et nous l'avons sur notre fiche de paie chaque mois. Cependant, nous avons signé un avenant à notre contrat de travail spécifiant que l'employeur prend 50% de ces derniers. Sachant que nous sommes 2 Croupiers, nous nous partageons donc 25% chacun.

Le problème vient maintenant, J'ai un salaire de base de 1615?(brut ou c'est pas beaucoup, merci la convention collective ...) Les mois ou nous avons des pourboires (a savoir chaque mois) ils sont ajouté à notre salaire pour exemple:

(je vous notifie chaque ligne de ma fiche de paie jusqu'aux cotisations)

Mois de Décembre 2021 :

Ligne 1 : Pourboires du mois (26/11/2021 au 25/12/2021)

Base : 69,25

Taux : 1,000

Gain : 69,25

Ligne 2 : Garantie de Salaire :

Base : 1545,75

Taux : 1,000

Gain : 1545,75

Ligne 3 : Pourboires Hors Garanti (26/11/2021 au 25/12/2021)

Base : 69,25

Taux : 1,000

Gain : 69,25

Ligne 4 : Nombre d'heures rémunérées :

Base : 151,67

Ligne 5 : Total Brut SS :

Gain : 1552,94

Ligne 6 : Total Brut

Gain : 1687,98

Pour un salaire net à la fin du mois de 1304,93 ?

Maintenant je vous fait la même pour le mois de Juillet :

Ligne 1 : Pourboires du mois (25/06/2021 au 26/07/2021)

Base : 241,50

Taux : 1,000

Gain : 241,50

Ligne 2 : Garantie de Salaire :

Base : 1373,50

Taux : 1,000

Gain : 1373,50

Ligne 3 : Pourboires Hors Garanti (26/11/2021 au 25/12/2021)

Base : 241,50

Taux : 1,000

Gain : 241,50

Ligne 4 : Nombre d'heures rémunérées :

Base : 151,67

Ligne 5 : Total Brut SS :

Gain : 1707,98

Ligne 6 : Total Brut

Cette ligne n'y est pas

Pour un salaire net à la fin du mois de 1442,45 ?

Ma question est donc la suivante : Est ce que mon employeur à le droit de me signifier un salaire inférieur au salaire brut du SMIC à savoir 1589,47? ? Comme par exemple au mois de Juillet ou je suis à 1373,50? ?

Désolé pour le pavé mais j'aimerais vben savoir sachant que j'ai fais une demande de Rupture conventionnelle je n'aimerais pas me faire avoir sachant que je me suis déjà fait avoir lorsque nous étions en chômage partiel car nous avions moins que le SMIC mais ça sera pour un autre message.

D'avance merci pour vos réponses.

Bien cordialement

MRK

Par vivi2501

Description du poste de croupier : (offre sur le site de pole emploi)11/01/2022

""

Le Casino du XXXXXX recherche un(e) Croupier(e),

Vos missions consistent à :

-Animer les différents jeux présents dans le casino aux tables de jeu en appliquant la réglementation des jeux en vigueur et en développant une relation commerciale et de service avec la clientèle,

-Contrôler la régularité et la sincérité des jeux,

-Contrôler les jeux maxima et minima des joueurs,

-Appliquer la réglementation en vigueur,

-Appliquer le règlement intérieur, les consignes et procédures internes

L'agrément en tant qu'employé de jeux est nécessaire pour ce poste

Débutant accepté

Horaire : 35h00 par semaine

Rémunération : 1623 euros"" la réponse est non

Par MRK111

Merci pour la réponse.

Le salaire indiqué dans l'offre, est bien entendu en Brut après ça dépend le casino la plupart des casinos les pourboires payent la masse salariale